

Le revêtement de sol sélectionné sera un sol sportif à déformation ponctuelle **TARAFLEX SURFACE** constitué d'un revêtement de sol pvc calandré de 2 mm d'épaisseur. Il existe sous forme de rouleaux de largeur 1,5 m et de longueur variable jusqu'à 26,5 m linéaires.

Il est doté du traitement de surface PROTECSOL® facilitant l'entretien et évitant toute brûlure à la chute. Il est constitué d'un coloris dans la masse ou d'un décor imprimé en-dessous d'une couche d'usure dans la masse en 100% PVC plastifié et d'un complexe de surface D-MAX de 2 mm

Ses caractéristiques sportives lui permettent de répondre aux normes en vigueur pendant toute sa durée de vie (**garantie de 15 ans**) : la résistance à la déformation verticale selon la norme EN 14809 est  $\leq 2,0$  mm et la résistance à la glissance selon la norme EN 13036-4 comprise entre 80 et 110. La résistance à l'abrasion (norme EN 1517) sera  $\leq 350$  mg. Pour finir, ce produit permet une isolation acoustique de 3 dB. Sa construction permet un rebond de balle  $\geq 101\%$ .

**TARAFLEX SURFACE** contient jusqu'à **88% de contenu biosourcé, minéral et recyclé**, incluant jusqu'à **18% de contenu biosourcé**.

Selon la norme ISO21702, **TARAFLEX SURFACE** a une activité antivirale contre les coronavirus humains : il réduit le nombre de virus de 99,37% après 2h00. Selon la norme ISO22196, il a une activité antibactérienne contre E. coli, S. aureus et MRSA de 99% après 24h00. Ce produit correspond à un classement feu Bfl-s1.

Les émissions dans l'air de TCOV à 28 jours (NF EN 16000) sont  $< 100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et sont classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie, ce qui le rend 100% conforme aux exigences REACH.

Le matériau dispose d'une **FDES Individuelle** (Fiche de déclaration environnementale et sanitaire).

L'impact carbone du produit, calculé sur 25 ans, est de **10,1Kg CO2/m<sup>2</sup>**.

Le fabricant doit être capable de fournir sur demande une déclaration de performance ainsi qu'un certificat de conformité à la norme EN14904, réalisé par un laboratoire indépendant.

L'entreprise de pose doit être capable d'expliquer son processus de recyclage des sols déposés.

Ce produit est certifié par les fédérations AVC, IHF, EHF, IFF (on a wooden subfloor).